

# Sancergues les Points



Visorando



Randonnée n°25101

Une randonnée proposée par anatolem

Petite promenade au départ de l'église de Sancergues, chemin agricole et bois avec retour sur la commune en traversant le marais (en cas de crue s'abstenir).

<b>Durée :</b>	2h30	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	8.34km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	37m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	36m		
<b>Point haut :</b>	194m	<b>Commune :</b>	Sancergues (18140)
<b>Point bas :</b>	163m		

## Description

(D/A) De la place de l'église, prenez la N151 direction Bourges jusqu'au carrefour de l'école primaire. Prendre la route à gauche direction Nérondes.

(1) Au carrefour, prendre sur la droite la petite Rue des Points qui monte légèrement. Le goudron prend fin et vous arrivez sur un chemin de terre qui vous emmènera jusqu'au lieu dit Les Points.

(2) Prendre à gauche la route qui longe le bois jusqu'à un carrefour.

(3) Tournez à gauche (attention il peut y avoir un peu de circulation), passez devant la déchetterie. Continuer sur la route goudronnée jusqu'au carrefour emprunté à l'aller.

(1) Prendre la première à droite, passez au lieu-dit Augy et poursuivre jusqu'à l'entrée du château.

(4) Revenir sur ses pas.

(1) Tournez à droite dans la route D6 puis tout de suite à droite dans une petite route. Franchissez un ruisseau et dirigez vous vers le marais. Franchissez un second ruisseau et poursuivre au Nord. Empruntez une dernière passerelle, tournez à droite puis à gauche pour rejoindre le parking de l'église.

## Points de passages

- D/A  
N 47.155567° / E 2.917665° - alt. 167m - km 0
- 1 Carrefour**  
N 47.15167° / E 2.913546° - alt. 166m - km 0.61
- 2 Les Points**  
N 47.138739° / E 2.902323° - alt. 184m - km 2.31
- 3 Carrefour**  
N 47.13528° / E 2.909533° - alt. 184m - km 2.98
- 4 Château d'Augy**  
N 47.141907° / E 2.918245° - alt. 178m - km 6.13
- D/A  
N 47.155559° / E 2.917708° - alt. 167m - km 8.34

## Informations pratiques

WC public sur la place de l'église.

Bar, boulangerie, boucherie et supérette.

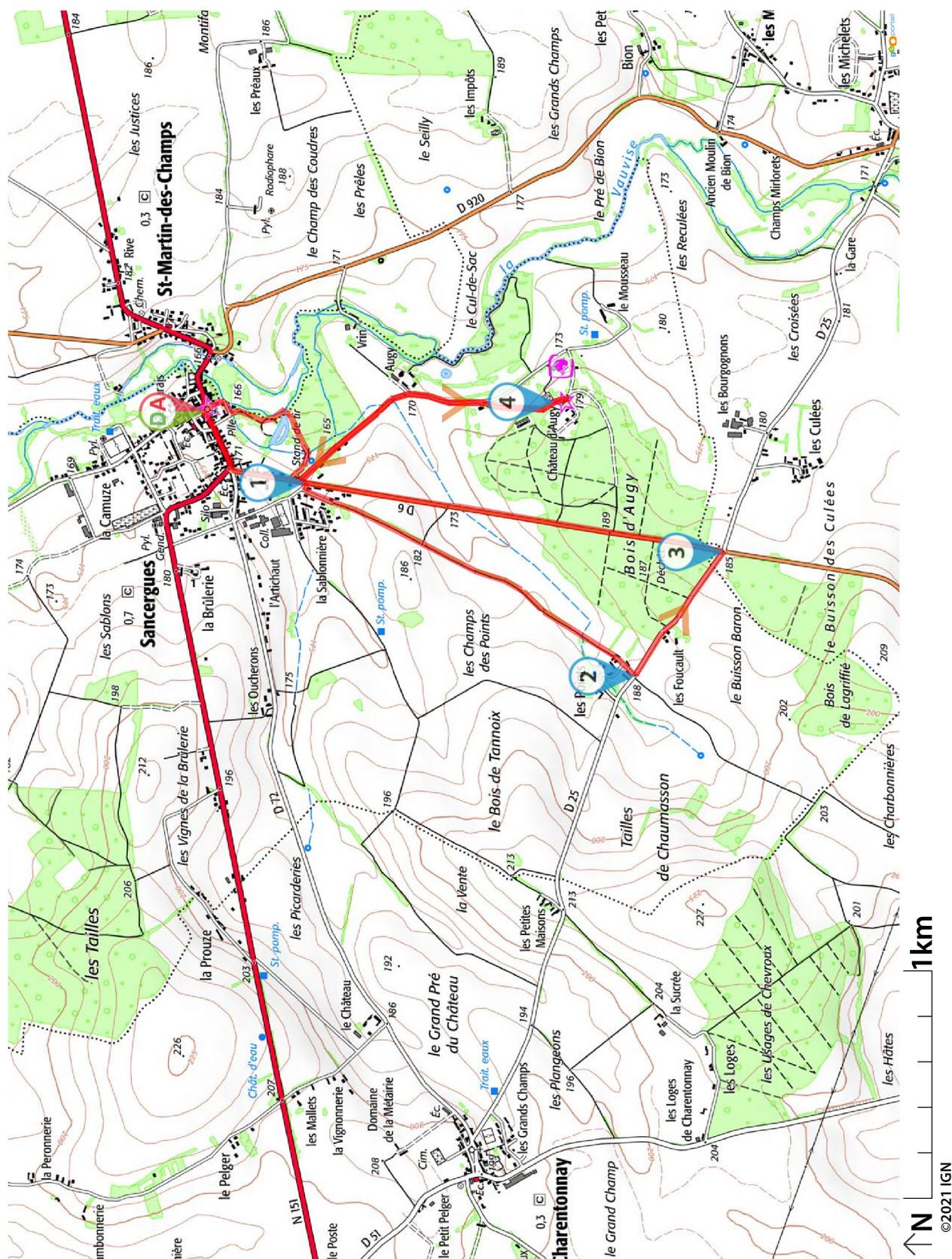
## A proximité

L'église de Sancergues.

Le château d'Augy.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sancergues-les-points/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**